



Le cimetière anglican Saint George

Un centre d'archives à ciel ouvert

■ Yolande ALLARD, Historienne

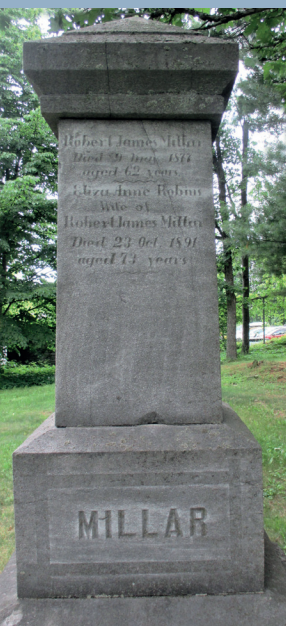
Collaborateurs Maurice DUPRAS, Claude GAGNON et Claude VERRIER.

Situé au cœur de l'espace public, le cimetière Saint George représente une zone transitoire entre le monde des vivants et l'au-delà symbolisé par l'église qui s'élève sur son flanc méridional.

De tradition anglo-saxonne, ce jardin sacré s'est dessiné de manière informelle. Ainsi en témoignent sa topographie vallonnée et son allée centrale sinueuse épousant les caprices du terrain ou contournant un grand arbre. Ajoutées à ce pittoresque, des pierres tombales disparates tant par leur forme, leur gabarit et leur patine différenciée selon qu'elles sont en ardoise, en marbre, en calcaire ou en granite.

Dès 1816, le cimetière St. George reçoit sa première sépulture, soit celle d'Elizabeth, 33 ans, épouse de Joseph Durgin, un militaire britannique démobilisé à qui les autorités coloniales ont concédé un lot à défricher dans le canton voisin de Wickham. Les inhumations cessent dans les années 1920 pour des raisons d'espace et de salubrité publique. La dernière sépulture est celle de John Lewis Ployart, 84 ans, homonyme et petit-fils du capitaine Ployart, bénéficiaire, dès le début de la colonie, de plusieurs lots du canton de Durham en reconnaissance de ses états de service dans le régiment suisse de Watteville.

Au fil des ans, le cimetière St. George a accueilli 500 dépouilles dont les fosses ont été creusées à la pelle, sans aucune aide mécanique. Les monuments élevés au-dessus des tombes portent les inscriptions des disparus et une foule de renseignements dont on ne retrouve souvent aucune autre mention ailleurs, tels les liens familiaux, le pays d'origine, les antécédents militaires, une noyade, une épidémie... soit plus d'un siècle d'histoire de la communauté anglicane de Drummondville fondée, en 1815, par le plus illustre de ses membres, le major général Frederick George Heriot.



1998, l'héritage culturel du cimetière Saint George de l'église adjacente a été reconnu par le conseil municipal de Drummondville qui s'est alors prévalu son pouvoir de citer les monuments historiques importants en vertu de la Loi sur les biens culturels. ■

